

## ENSEIGNER L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994

FICHE PÉDAGOGIQUE HISTOIRE



# LE TÉMOIGNAGE FILMÉ D'EMMANUEL RUGEMA



**Sahondra Limane, professeure d'histoire-géographie**

**Chloé Créoff, coordinatrice nationale du projet « Construire le monde d'après »**

Ressource pédagogique réalisée dans le cadre du projet national *Construire le monde d'après*  
porté conjointement par la Ligue de l'enseignement et Ibuka France

.....

# INTRODUCTION

.....

Le projet *Construire le monde d'après* vise à encourager, faciliter et accompagner l'enseignement de l'histoire et de la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994 notamment à partir des témoignages des rescapés. Dans ce cadre, ils viennent en effet illustrer, pour la jeune génération, les processus menant des préjugés aux discriminations, puis à l'exclusion et à la déshumanisation, rendant une logique d'extermination possible.

Grâce au soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS), de la Fondation Amnesty International France, du ministère des Affaires Etrangères et de la ville de Paris, la Ligue de l'enseignement<sup>1</sup> et l'association Ibuka France<sup>2</sup> accompagnent la préparation et la réception d'un témoignage en classe, que celui-ci se fasse en présentiel ou qu'il s'agisse d'un témoignage filmé. Cet accompagnement prend notamment appui sur notre plateforme en ligne dédiée à la gestion pédagogique de la réception d'un témoignage en classe où l'on peut trouver de nombreuses recommandations et ressources pluridisciplinaires adaptées et aux programmes scolaires français : [www.enseigner-temoigner.org](http://www.enseigner-temoigner.org)

Ce livret pédagogique est adressé aux enseignants qui souhaitent utiliser le témoignage filmé d'un rescapé pour enseigner l'histoire et la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Le témoignage présenté dans ce livret est celui de **Emmanuel Rugema** qui peut être présenté à un public scolaire allant de la classe de Troisième à la Terminale.

En se familiarisant avec le vécu personnel de Emmanuel Rugema, les élèves seront amenés à appréhender l'histoire de ce génocide à partir d'une histoire singulière, à repérer et à déconstruire les discours de haine, mais aussi à développer leur pensée critique ou encore à réfléchir aux défis de la reconstruction après un génocide. En effet, les rescapés qui témoignent s'inscrivent dans des expériences singulières qui reflètent un rapport propre au génocide (avant, pendant et après) lié aux conditions de vie, de survie et de devenir de chacun. Toutes ces expériences se logent par ailleurs dans une histoire collective qui les invitent à un certain « devoir de vérité » lequel marque aussi la prise de parole des rescapés lors d'un témoignage. Il importe d'en prendre la juste mesure avant de se lancer dans cette expérience du témoignage filmé en classe avec vos élèves.

Dans ce livret pédagogique, nous consacrons une première partie sur l'intérêt pédagogique d'utiliser un témoignage filmé en classe avant de proposer, dans une seconde partie, une approche pédagogique et didactique autour du témoignage de Emmanuel Rugema.

## **1- POURQUOI MOBILISER LE TÉMOIGNAGE D'UN RESCAPÉ POUR ENSEIGNER L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994 ?**

Enseigner l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda à partir des témoignages des rescapés constitue un moyen efficace de développer l'intérêt des élèves pour un événement historique encore largement méconnu dans les établissements scolaires français. Cet enseignement constitue en effet une approche « originale » des génocides qui vient nourrir leur curiosité et leur envie d'apprendre. L'utilisation du témoignage filmé de Emmanuel Rugema devra permettre de :

### **1. Favoriser une meilleure compréhension de l'événement**

Dans le cadre de notre projet, les élèves ont pu dire combien le témoignage avait été précieux pour eux dans la compréhension de ce qui s'était passé au Rwanda. La grande majorité des élèves relèvent la complémentarité du savoir délivré en classe et celle du témoignage qui est venu toucher leur individualité et leur sensibilité. Le témoignage, perçu comme une expérience unique et privilégiée de transmission d'une mémoire, mobilise en effet l'état émotionnel de beaucoup d'entre eux. Dans ce cadre, l'émotion est pensée comme un moyen d'accéder à la connaissance.

Le rescapé apporte indéniablement une dimension humaine et universelle qui permet de se rendre compte plus concrètement de la mise en place du processus génocidaire. Mettre un visage sur des faits et des statistiques évoqués en classe va permettre aux élèves de mesurer et analyser l'impact du génocide sur un individu mais aussi de développer leur sens critique.

1 [www.laligue.org](http://www.laligue.org)

2 [www.ibuka-france.org](http://www.ibuka-france.org)

Les enfants et adolescents restent souvent absents des livres d'histoire. Pourtant, certains témoins comme Emmanuel Rugema étaient des adolescents au moment du génocide. Il n'avait alors que dix neuf ans. C'est d'ailleurs de cette façon qu'il introduit son témoignage en évoquant le possible processus identificatoire qui peut s'opérer chez les élèves qui entendent son récit.

Bien que le quotidien d'un élève français d'aujourd'hui soit différent d'un élève rwandais dans les années quatre-vingt-dix, il est possible d'établir des points communs en particulier sur des thématiques liées au monde scolaire et aux liens sociaux. Certaines scènes décrites peuvent ainsi conduire les élèves à s'interroger sur leur propre identité et leur rapport aux enjeux de société. L'expérience du témoignage en classe démontre que le récit du rescapé les amène également à développer un sentiment d'empathie qui les conduit à se questionner sur leur propre capacité à agir.

## **2. Contribuer à une éducation historique, citoyenne et humaniste**

Malgré la difficulté que peut représenter certains passages, le récit de vie est très souvent perçu comme un message de résilience et d'espoir. Chez les rescapés, la prise de parole est souvent marquée par ce désir « de changer le monde par l'éducation ». Contrairement à un auditoire adulte, le jeune public est plus communément considéré par les rescapés comme un auditoire réceptif, attentif et bienveillant auprès duquel ils choisissent de faire ce don, ô combien exigeant, de leurs récits de vie, de leurs souffrances mais aussi de leurs valeurs et espoirs. Les principales motivations évoquées par les rescapés sont marquées par une volonté de transmettre un message puissant sur le vivre ensemble, de rendre hommage à la mémoire des disparus, et de lutter contre le négationnisme.

Les élèves sont à un âge où on découvre, on se questionne, on éveille sa conscience morale dans un contexte national et international marqué, ces dernières années, par une actualité anxieuse et inquiétante selon les propres dires des élèves. Dans ce contexte, il apparaît pertinent et important de leur rappeler, à travers ce témoignage, qu'un « après » est possible autour de la reconstruction. Sur ce point, l'engagement citoyen du rescapé peut être mis en valeur et représente une entrée pour les amener à réfléchir sur la citoyenneté active et ses modes d'actions mais également sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous pour un monde et une société humaniste.

## **3. Mobiliser une source singulière et originale**

Le rescapé n'est pas dépositaire de l'histoire mais d'une mémoire de l'événement. L'utilisation de plusieurs sources permet ainsi aux élèves d'appréhender le travail de l'historien qui est amené à croiser ses sources pour étudier son objet d'étude. Sa tâche est alors celle d'inscrire le témoignage dans un processus de connaissance et de faire histoire à partir de la mémoire livrée. En ne cédant pas à l'émotion seule, il s'agit d'inscrire le récit testimonial, dans un récit historique critique et une compréhension raisonnée de l'histoire et de la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en lien avec les thématiques mises en avant dans les programmes scolaires français.

L'incarnation de l'histoire collective par l'histoire individuelle et intime d'un rescapé favorise ainsi la compréhension de l'histoire du génocide et des mécanismes à l'œuvre dans le processus génocidaire. Dans ce cadre, le témoignage d'un rescapé en classe se révèle utile mais il ne s'improvise pas et doit faire l'objet d'une progression solide pensée en plusieurs étapes que nous allons décrire maintenant.

# **2- COMMENT MOBILISER LE TÉMOIGNAGE D'UN RESCAPÉ POUR ENSEIGNER L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA ?**

## **1. La préparation au témoignage**

Le témoignage doit nécessairement être historiquement contextualisé pour être compris par les élèves. Ce travail préparatoire va jouer un rôle déterminant sur la façon dont sera reçue la parole de Emmanuel Rugema. Vous devez impérativement assurer cette étape de sensibilisation et d'information sur l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi à partir d'une séquence pédagogique qui devra fournir aux élèves des clés de compréhension à son témoignage.

Notre expérience de terrain a largement démontré que devant la charge affective forte du récit qu'ils entendent, les élèves peuvent mobiliser des mécanismes de défense qui aboutissent à de nombreux risques tel que l'état de sidération, d'incompréhension, de suppositions, de contre-sens, voire de négationnisme. Face à cette dimension irrationnelle que peut prendre le récit, les élèves ont pu saisir et mesurer tout l'intérêt de la connaissance historique pour mieux appréhender le récit du rescapé.

Pour vous accompagner, vous conseiller et vous outiller autour de la construction de vos séquences pédagogiques, notre plateforme en ligne explicite les différentes entrées et problématiques mentionnés de façon explicite dans les programmes scolaires français<sup>3</sup> et suggère des ressources pédagogiques pluridisciplinaires<sup>4</sup> sous différentes formes et sur différentes thématiques.

Parmi les ressources les plus mobilisées, on compte notamment la chronologie des événements présentée dans ce livret (**Fiche n° 1**) et mise à disposition sur la plateforme ainsi que notre court film d'animation : [Enseigner le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda - YouTube](#)

## 2. Le témoignage de Emmanuel Rugema

Avant de visionner le témoignage, il importe de préciser aux élèves que des passages peuvent possiblement heurter la sensibilité de chacun. Le témoignage doit être regardé et entendu sur une base volontaire. Cette annonce doit permettre à chacun de se sentir libre d'exprimer ses craintes tout comme ses attentes et sa motivation à entendre le témoignage d'un rescapé. Cela peut prendre la forme d'un échange en groupe de quelques minutes juste avant le témoignage. Quelques questions peuvent en effet être posées pour introduire la séance et appréhender l'ambiance générale de la classe vis-à-vis sur du fait d'entendre le témoignage d'un rescapé :

- Pour quelles raisons as-tu envie d'entendre le témoignage d'un rescapé ?
- Selon toi, quelles sont les motivations qui peuvent amener un rescapé à témoigner ?
- À ton avis, quelles peuvent être les apports d'un témoignage sur la compréhension de l'événement ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez éventuellement vous servir de ces deux dernières questions pour donner une intention de visionnement aux élèves tout en précisant vos objectifs pédagogiques liées aux programmes scolaires. Il est envisageable de demander aux élèves de répondre individuellement à ces questions par écrit ou collectivement en petits groupes de réflexion ou encore en grand groupe.

Le témoignage filmé d'Emmanuel Rugema ainsi que la retranscription écrite de son témoignage sont disponibles en intégralité sur demande adressée à l'adresse mail suivante :

[contact@enseigner-temoigner.org](mailto:contact@enseigner-temoigner.org)

Sa biographie est disponible dans ce livret pédagogique (**Fiche n° 2**) et peut être distribué aux élèves avant ou après le témoignage selon votre orientation pédagogique.

Vous pouvez choisir de visionner le témoignage dans son intégralité et/ou d'étudier une sélection de quelques extraits en prenant appui sur la fiche pédagogique présentée dans ce livret (**Fiche n° 3**).

## 3. La réception du témoignage

Dans le prolongement du témoignage en classe, vous pouvez proposer un travail en classe ou un devoir-maison (**Fiche n° 4**) à vos élèves en prenant appui sur le témoignage de Emmanuel Rugema et sur votre séquence pédagogique qui aura permis d'appréhender le contexte historique de l'événement. L'objectif est de restituer le témoignage dans la chronologie du génocide, afin de montrer son apport et sa singularité. Ce travail permettra de lier à la petite histoire à la grande Histoire.

Parallèlement, un temps de dialogue peut être retenu avec les élèves en classe quelques jours après le témoignage. Il pourra permettre de récolter leurs impressions : sentiments verbalisés et listés des élèves vis-à-vis du témoignage ; attitude et réactions du témoin ; éléments/événements clés du témoignage retenus par les élèves, etc). Dans le prolongement de ce temps de dialogue, une création artistique peut être associée au témoignage. Elle sera pensée avec les élèves : le choix du thème et du support pourra se faire comme un projet de classe, de groupe, ou individuel.

A la suite du témoignage, la réalisation d'une œuvre artistique apparaît comme une étape pertinente. En effet, il s'agit d'utiliser la création artistique (manuelle, orale, écrite) pour fixer les émotions, le ressenti, les éléments clés retenus par les élèves. Elle apparaît comme une étape importante de digestion, en quelque sorte, de la parole testimoniale.

3 [Enseigner | Témoigner Les programmes scolaires \(enseigner-temoigner.org\)](#)

4 [Enseigner | Témoigner Ressources utiles \(enseigner-temoigner.org\)](#)

---

# FICHE N°1

---



## GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994 CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Avant la colonisation, le Rwanda était l'un des principaux royaumes de la région des Grands Lacs. La société rwandaise était structurée autour du *Mwami* (roi) et composée de trois groupes sociaux : les Tutsi qui vivaient de l'élevage, les Hutu qui vivaient de l'agriculture, et les Twa qui vivaient de la chasse, de la cueillette, et de l'artisanat. Ces groupes n'étaient pas immuables et les mobilités sociales entre ces groupes existaient à l'exception de la royauté réservée au lignage tutsi. Tous partageaient néanmoins la même langue, les mêmes croyances ainsi qu'une histoire et une culture commune.

**1897** : L'Allemagne impose son protectorat au Rwanda

**1900** : Les Pères Blancs rattachés à la Société des Missionnaires d'Afrique fondent la première mission catholique à Save situé tout proche de Butare (Huye) dans le sud du pays.

**1922** : A l'issue de la Première Guerre Mondiale, l'Allemagne perd le territoire du Rwanda qui est désormais attribué aux occupants belges. En se basant sur une idéologie raciale dite « hamitique », la colonisation belge applique au Rwanda un schéma théorique qui fait des Tutsi une race métissée supérieure et venue d'ailleurs tandis que les Hutu sont considérés comme les autochtones du pays. Les groupes sociaux préexistants sont ethnicisés et deviennent immuables. C'est ainsi que la politique coloniale belge conduit à la racialisation du rapport social entre Hutu et Tutsi.

**1925** : Un décret belge réorganise la société rwandaise de façon inégale. Les chefferies des pâturages, des terres et de l'armée sont désormais uniquement attribuées à des Tutsi du fait de leur prétendue supériorité raciale défendue par les colons belges. A cette période, ils font le choix de s'appuyer sur le roi Musinga et sur la minorité tutsi, proche de la monarchie traditionnelle rwandaise, jugée plus apte à diriger, dans le but d'appuyer leur domination sur le territoire du Rwanda.

Dans ce contexte, la majorité hutu se trouve dirigée par une minorité tutsi dans le cadre de la monarchie conservée et soutenue par le pouvoir colonial. Il se forme une élite tutsi associée au pouvoir et une élite hutu infériorisée, discriminée et frustrée. Cette différenciation exacerbe encore davantage les tensions au sein et la population rwandaise.

**1931** : Les pratiques ségrégatives et discriminatoire sont symbolisées par la création d'une carte d'identité mentionnant l'ethnie Hutu, Tutsi ou Twa. À cette même période, le *mwami* Musinga affirme son hostilité vis-à-vis de l'évangélisation opérée par les Pères Blancs. Il est destitué puis exilé par les autorités belges avant d'être remplacé par son fils, le roi Mutara.

**1957** : Un mouvement d'opposition à la domination Tutsi se développe peu à peu chez les Hutu. Il trouve son expression dans la publication du Manifeste des Bahutu qui radicalise les relations Hutu et Tutsi et s'oppose au monopole à la fois économique, social, culturel et politique des Tutsi. Cette même année, Grégoire Kayibanda fonde le « Mouvement social Muhutu » dont les valeurs sont basées sur le contenu du Manifeste des Bahutu.

Parallèlement, les années 1950 s'inscrivent dans un contexte d'après-guerre marqué par la montée des mouvements d'émancipation et de décolonisations. Particulièrement réceptive à la contestation de la domination coloniale, l'élite tutsi perd le soutien des colons belges qui profite désormais aux Hutu numériquement majoritaires.

**25 JUILLET 1959** : Mort du roi Mutara qui est remplacé par son demi-frère, le roi Kigeli.

**1959** : Début de la « Révolution sociale hutu » qui vise à renverser la domination tutsi. Dirigé par Grégoire Kayibanda, ce mouvement de remise en question est incarné par le Parmehutu (Parti du mouvement pour l'émancipation des Bahutu) qui s'affirme radicalement anti-tutsi. Les premiers massacres de Tutsi sont perpétrés dès le 1er novembre 1959 (Toussaint Rwandaise) et s'accompagnent de nombreux actes criminels dont des emprisonnements, pillages, et incendies. Des milliers de Tutsi fuient les persécutions vers les pays voisins notamment au Burundi et en Ouganda.

**1961** : La monarchie est abolie et remplacée, par référendum et avec l'accord de la tutelle belge, par la Première République. Le roi Kigeli part en exil en Tanzanie. Grégoire Kayibanda devient président de la République et continue de promouvoir une politique d'exclusion des Tutsi.

**1ER JUILLET 1962** : Indépendance du Rwanda et désengagement de la Belgique.

**1963** : Depuis le sud du pays, des exilés tentent des incursions qui aboutissent à une répression sévère du gouvernement à l'égard des « Tutsi de l'intérieur ». Cette répression se traduit notamment par des massacres perpétrés dans la région de Gikongoro.

**1973** : Coup d'Etat du général Juvénal Habyarimana qui renverse le gouvernement du Président Kayibanda. C'est le début de la Deuxième République qui perpétue la discrimination et la haine anti-tutsi. Des quotas ethniques sont appliqués à tous les domaines de la vie publique. Les massacres continuent d'être perpétrés contre les Tutsi au Rwanda.

**1975** : Juvénal Habyarimana crée un parti unique : le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) fermement opposé au retour des exilés rwandais qui ont fui le pays à la suite des persécutions et massacres perpétrés dès 1959.

En tant qu'ancienne colonie belge, le Rwanda est considéré par la France comme un allié stratégique qui doit lui permettre d'étendre sa zone d'influence francophone en plein cœur du continent africain tout proche de l'Ouganda et la Tanzanie anglophones.

Un accord d'assistance militaire est signé entre la France et le Rwanda. Dans ce cadre, des instructeurs militaires français participent à l'organisation et la formation de la gendarmerie rwandaise. Il est cependant exclu que ces instructeurs participent à des opérations de guerre ou de rétablissement de l'ordre sur le territoire rwandais.

**1987** : Création du Front patriotique rwandais (FPR), un parti politique fondé en Ouganda par des exilés et descendants d'exilés qui revendiquent leur droit de retour au pays. L'Armée patriotique rwandaise (APR) constitue la branche armée du FPR.

**1990** : Suite au refus catégorique du gouvernement pour le retour des exilés, le FPR fait le choix d'un retour par la force. Le pays entre en guerre dès le 1er octobre 1990. Les Forces Armées Rwandaises (FAR) affrontent les forces armées du Front Patriotique Rwandais (FPR) qui pénètre sur le sol rwandais depuis l'Ouganda. Les FAR parviennent à stopper leur progression notamment grâce à l'aide des troupes belges, zairoises et françaises (opération Noroit). Fred Rwigema est alors aux commandes du FPR. Il est tué pendant l'offensive d'octobre 1990 et remplacé par Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda.

Dans ce contexte, l'extrémisme anti-tutsi se renforce et des milliers de « Tutsi de l'intérieur » sont emprisonnés et accusés d'être les complices du FPR.

Dès 1990, l'idéologie anti-tutsi est véhiculée par les médias. L'hebdomadaire *Kangura* publie les *Dix commandements du Muhutu*, un texte fondateur de la propagande génocidaire appelant à considérer chaque Tutsi comme un ennemi de l'intérieur et un espion du FPR. Dans ce contexte de montée de la haine, de nouveaux massacres dont notamment celui des Bagogwe (1991) ou encore celui du Bugesera (1992) sont perpétrés et justifiés par les attaques du FPR.

**1992** : Création de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) dirigée par Jean Bosco Barayagwiza qui fédère notamment une partie extrémiste du MRND et s'associe aux jeunes milices *Interahamwe* rattachées au MRND. L'idéologie anti-tutsi est alors qualifiée de Hutu Power.

**1993** : Création de la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) qui travaille à la stigmatisation des Tutsi à travers rumeurs, messages de haine et chants populaires. Les mots *inyenzi* (cafard) et *inzoka* (serpent) sont employés quotidiennement pour désigner les Tutsi.

Progressivement, un mouvement de protestation et d'opposition démocratique se met en place. En réaction à ce soulèvement populaire et pour donner des gages à la communauté internationale, le régime du président Habyarimana restaure le multipartisme en 1991, met en place un gouvernement de transition en 1992 et engage des négociations avec le FPR en 1992.

**4 AOÛT 1993** : Dans le prolongement de ces mesures, les accords de paix d'Arusha (Tanzanie) sont signés le 4 août 1993 entre le président Habyarimana, les partis d'opposition démocratique, et le FPR.

Ces accords prévoient le partage du pouvoir et la fusion des armées. Dans ce contexte, Agathe Uwilingiyimana membre du Mouvement Démocratique Républicain (MDR), devient Première Ministre à partir du 18 juillet 1993.

**5 OCTOBRE 1993** : L'ONU crée la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) sous la direction du général canadien Roméo Dallaire (2500 hommes) dont le but est de s'assurer de la mise en place des accords d'Arusha. Le président Habyarimana retarde cependant l'application de ces accords sous la pression des extrémistes.

**6 AVRIL 1994** : L'avion du Président Hutu Juvénal Habyarimana est la cible d'un attentat dans la soirée du 6 avril 1994. Les Tutsi sont immédiatement désignés responsables de cet assassinat. Sur les ondes de la RTLM, l'appel à la vengeance est lancé et les massacres débutent.

**8-14 AVRIL 1994** : Lancement de l'opération militaire française Amaryllis pour évacuer les ressortissants français et étrangers à la suite de l'attentat. Les troupes françaises n'interviennent pas pour mettre fin aux massacres en cours. Parallèlement, la MINUAR fait le choix de quitter l'école technique de Kicukiro où s'étaient réfugiés des Tutsi menacés. Le Conseil de sécurité des Nations Unies réduit l'effectif de la MINUAR qui passe de 2500 hommes à 270 hommes.

**1994** : Dès la nuit du 06 au 07 avril, les tueurs exécutent les premières victimes Tutsi. Des barrières sont dressées afin de contrôler les cartes d'identité. Les opposants au régime sont rapidement assassinés dont la Première Ministre hutu Agathe Uwilingiyimana qui aurait dû succéder à Juvénal Habyarimana selon ce que prévoit la Constitution. Les dix Casques bleus chargés de sa protection sont également assassinés.

L'assassinat des figures de l'opposition démocratique permet aux extrémistes de s'emparer de l'appareil d'Etat. Le Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) se met en place. Il est présidé par deux extrémistes du Hutu Power : Théodore Sindikubwabo (MRND) et par son Premier Ministre Jean Kambanda (MDR). Le colonel Bagosora incarne désormais la principale autorité militaire du pays. Ensemble, ils orchestrent les massacres dans une logique génocidaire avec la mobilisation de l'armée et des milices. L'idéologie raciste et la diabolisation du FPR sont alors mobilisées pour entraîner également la population civile à « travailler » aux massacres des Tutsi.

Pendant le génocide, les meurtres sont commis par armes automatiques, grenades, armes blanches (machettes, gourdins cloutés). Cette variété d'armes renvoie directement à la diversité des acteurs mobilisés dans la traque et le massacre des Tutsi pendant le génocide. L'extermination planifiée est facilitée par le regroupement des personnes menacées dans les églises, les écoles et hôpitaux considérés comme des lieux de refuge. Ils se révéleront être les plus grands lieux de massacre.

Les actes de tortures, de mutilations et d'humiliations sont nombreuses parmi lesquelles la profanation des corps, la mise en esclavage, parfois sexuel ou encore l'obligation d'assister à la mise à mort de proches. Le viol avec transmission explicite du virus du sida est massif.

Sur le million de victimes, les deux tiers des victimes sont abattus pendant les cinq premières semaines du génocide qui durera 100 jours.

**22 JUIN 1994** : La France déclenche l'opération Turquoise sous l'égide des Nations Unies dans le but affiché de protéger les populations civiles. En réalité, la zone humanitaire profite aux génocidaires qui peuvent fuir vers le Congo RDC. La mission prend fin le 22 juillet puis est relayée par la MINUAR 2.

**JUILLET 1994** : Le génocide prend fin avec la victoire militaire du FPR le 4 juillet 1994. Le pays est alors ravagé. Des dizaines de milliers de personnes sont sur les routes de l'exil. Des dizaines de milliers de corps sont abandonnés sur les lieux de massacres. L'ensemble de la région sera durablement déstabilisé par l'onde de choc social, politique et militaire du génocide.

Un nouveau gouvernement est formé et présidé par Pasteur Bizimungu le 19 juillet 1994.

**8 NOVEMBRE 1994 – 31 DÉCEMBRE 2015** : Le Conseil de sécurité des Nations Unies crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour retrouver et poursuivre les principaux responsables du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Le premier jugement rendu par cette juridiction concerne Jean-Paul Akavezu, ancien bourgmestre de la commune de Taba, qui fut condamné à perpétuité pour son implication dans le génocide.

**2000** : Démission de Pasteur Bizimungu le 23 mars 2000. En tant que vice-président, Paul Kagame lui succède et devient président par intérim. Il est élu président de la République le 17 avril 2000.

**2007** : Abolition de la peine de mort au Rwanda

**ENTRE 2005 ET 2012** : Environ 1 million de personnes sont jugées par les juridictions *Gacaca*. Au-delà des punitions infligées, l'objectif de « refaire société » entre travail de mémoire et justice.

**26 MARS 2021** : Une commission d'historiens français, réunie autour de Vincent Duclert, remet au président Macron un rapport de 1200 pages sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994.

**SEPTEMBRE 2023** : Les sites mémoriaux de Gisozi, Murambi, Bisesero et Nyamata sont officiellement inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en reconnaissance de leur rôle de mémoire, de réconciliation nationale et de transmission aux nouvelles générations.

## FICHE N°2



### BIOGRAPHIE D'EMMANUEL RUGEMA

Emmanuel Rugema est né le 25 décembre 1974. Il est âgé de dix-neuf ans quand le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda débute en avril 1994.

Dès l'enfance, il prend conscience du traitement inégalitaire réservé aux Tutsi par rapport aux Hutu en particulier à l'école. L'avenir scolaire et professionnel des Tutsi est alors incertain en raison de l'existence de quotas ethniques et des discriminations mises en place dans tous les domaines.

Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, lorsque l'avion du président Juvénal Habyarimana est abattu, il se trouve à son domicile familial à Cyangugu au sud-ouest du Rwanda d'où il est originaire.

Dès le lendemain matin, il constate immédiatement que l'attitude de ses voisins hutu a changé mais n'imagine pas que le massacre des Tutsi est en cours partout dans le pays. Il pense alors qu'il s'agit d'une nouvelle vague de persécutions et de massacres qui sont perpétrés dès 1959.

Le 8 avril 1994, les génocidaires armés attaquent sa colline. Par instinct de survie, toute la famille fuit et s'éparpille. Désormais seul, son objectif est alors de fuir et quitter le Rwanda par le lac Kivu pour rejoindre le Zaïre tout proche. Mais sans argent, les pêcheurs refusent de lui faire traverser le lac.

En tentant de retourner dans son quartier, depuis ses différentes cachettes, il assiste au pillage, à la destruction des maisons et au massacre des Tutsi ainsi que du bétail. Il fait alors le choix de chercher refuge et protection à l'église considérée comme un lieu de protection où les tueurs n'osaient pas entrer lors des précédents vagues de massacres.

Quand il arrive à l'église, il trouve un très grand nombre de réfugiés auxquels il se joint. Le lendemain de son arrivée, il retrouve sa mère et ses deux sœurs gravement blessés. Elles sont toutes les trois prise en charge par un centre de santé géré par des religieuses italiennes à proximité de l'église

Emmanuel reste dans cette église plusieurs jours jusqu'au 18 avril, jour de l'attaque qui coutera la vie à sa mère, ses deux sœurs et de très nombreux Tutsi. Lorsque le prêtre demande aux réfugiés de se rendre dans l'école primaire en face de l'église, il comprend que quelque chose de grave est en train d'arriver. Les plus âgés tentent alors d'organiser une stratégie de défense pour résister à l'attaque. Emmanuel participe à cette stratégie notamment en entassant des pierres à chaque entrée de l'école pour contrer une éventuelle attaque qui peut survenir à tout moment.

Lorsque l'attaque est lancée, instinctivement, le groupe lance des pierres en direction des génocidaires pour se défendre. Ce jour-là, les pertes humaines sont nombreuses. C'est finalement la pluie qui mettra un terme à cette attaque qui durera une journée entière.

Avec quelques compagnons qui ont survécu à l'attaque, il entreprend de se trouver un nouveau lieu de refuge. Le prêtre de l'église leur conseille alors de se rendre à la cathédrale. Dans leur fuite, ils laissent les plus âgés qui refusent de partir, résignés à mourir. Le 19 avril, ils prennent la route en veillant à contourner les barrières et points de contrôle où les Tutsi se font massacrés en masse.

Sur le chemin qui mène à la cathédrale, le groupe tombe sur deux militaires qui les dépouillent de tout leur argent et kidnappent une femme Tutsi avec eux avant de continuer leur chemin.

Une fois arrivé à la cathédrale, le groupe est redirigé par les prêtres vers le stade de la région où ils retrouvent de nombreux réfugiés. Les conditions de vie et d'hygiène y sont très difficiles. Emmanuel remarque aussi la présence de plusieurs humanitaires de la Croix rouge qui tentent de négocier avec les autorités pour laisser sortir les réfugiés mais font face à un refus catégorique.

Très vite, les réfugiés s'organisent le 29 avril et lancent une opération de fuite en sortant du stade par la force dans le but de traverser la frontière et trouver protection au Zaïre tout proche du stade. Dans leur progression, à moins d'un kilomètre de la frontière, plusieurs camions de militaires se mettent en travers de leur chemin et leur demande de faire demi-tour.

Les miliciens et militaires se mettent alors à massacrer tous les Tutsi. Grace à sa petite taille et son agilité, Emmanuel parvient à rejoindre le stade mais à quelques mètres de l'entrée, il est blessé gravement à l'épaule après avoir reçu un coup de gourdin qui visait initialement sa tête. Il parvient miraculeusement à s'échapper des mains de son agresseur grâce à un tissu offert par une jeune femme au stade qu'il avait accroché autour de sa taille. Ce n'est qu'une fois arrivé dans le stade qu'il constate la gravité de sa blessure.

Au stade, il retrouve ses deux cousins. Ensemble, ils entreprennent un nouveau plan pour quitter le stade et fuir le pays. Ils décident de quitter les lieux dans la nuit et d'aller chercher de l'aide auprès de la mère hutu d'un des deux cousins. Pendant plusieurs jours, elles les cachent dans une maison proche de la sienne avant d'organiser et financer leur traversée du lac Kivu et atteindre le Zaïre.

En pleine nuit, ils partent pour le lac Kivu et font la traversée avec des pêcheurs dont ils se méfient. Ils mettent en place une stratégie leur permettant de se mettre à l'abri d'une possible attaque sur la pirogue et se répartissent l'espace : un à l'avant, un au milieu et un à l'arrière de l'embarcation.

Ils arrivent enfin au Zaïre, un pays qu'ils ne connaissent pas. Sur place, ils sont aidés par des religieuses et reprennent des forces avant de reprendre la route pour la ville de Bukavu au Zaïre où ils retrouvent des connaissances qui les accueillent chez eux.

Avec l'avancée victorieuse des troupes du Front Patriotique Rwandais (FPR), les génocidaires commencent à trouver le chemin de l'exil vers le Zaïre. Craignant pour leur sécurité, Emmanuel et ses cousins prennent la route de la Tanzanie et s'installent à Dar Es Salam.

Ils trouvent de l'aide auprès d'une ONG américaine et restent à Dar Es Salam jusqu'à la fin du mois d'août 1994 avant de rejoindre un camp de réfugiés en Tanzanie. Ils quittent ce camp de réfugiés en janvier 1995 et rentrent au Rwanda. Le pays est alors dévasté.

# FICHE N°3

## ANALYSE D'EXTRAITS DU TÉMOIGNAGE D'EMMANUEL RUGEMA

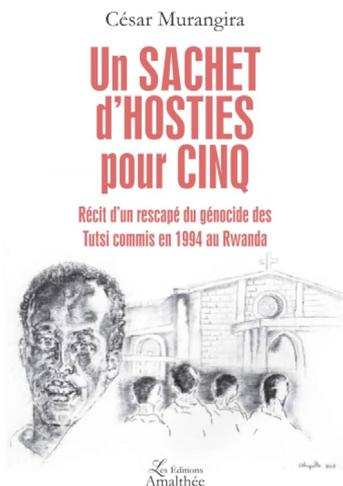
Titre de l'EXTRAIT N°1 : .....

**TIMECODE : 00:00:32 - 00:03:37**

«Je vous dis que ça me fait plaisir de venir partager mon vécu avec vous parce que j'estime que c'est une mission pour nous les rescapés qui est essentielle, c'est important de le faire. Je dis « essentiel », pas seulement pour vous mais également pour toute l'humanité. Quand on veut rayer de la carte des citoyens du monde, une partie de ses citoyens, en fait, c'est toute l'humanité qui est atteinte. Voilà c'est pour ça que je dis ça. Deuxièmement, cela me fait plaisir d'échanger avec vous, parce que vous êtes jeunes, c'est important dans la vie, c'est l'avenir de l'humanité dont j'ai parlé et c'est l'avenir du pays dans lequel on vit. C'est important que vous sachiez tout le mal ou toutes les erreurs qui ont été commises par les aînés pour que cela ne se répète pas et pour que les tragédies qui ont été faites ne se répètent pas.

A l'époque quand j'ai vécu le génocide commis contre les Tutsi en 1994, je ne sais pas exactement l'âge que vous avez mais je crois qu'on était dans la même génération ou un peu plus âgé parce que j'avais 19 ans. Je m'apprêtais à terminer le lycée. C'est pour ça que quand j'échange avec vous, cela me ramène quelques années en arrière. Vous êtes le futur de notre pays la France et de notre société en France. »

**DOCUMENT N°1 : Page de couverture de trois récits autobiographiques de rescapés du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994 – César Murangira (*Un sachet d'hosties pour cinq*, Editions Amalthée, 2016) ; Valens Kabarari, (*Vivant*, Editions Utopia, 2019) ; Annick Kayitesi (*Même Dieu ne veut pas s'en mêler*, Editions Seuil, 2017)**



a) Présentez les différents apports du récit de soi pour le rescapé lui-même et pour celles et ceux qui reçoivent son témoignage.

b) À partir de vos connaissances, proposez une explication des différents titres choisis par les auteurs des trois ouvrages.

c) Donnez un titre à cet extrait



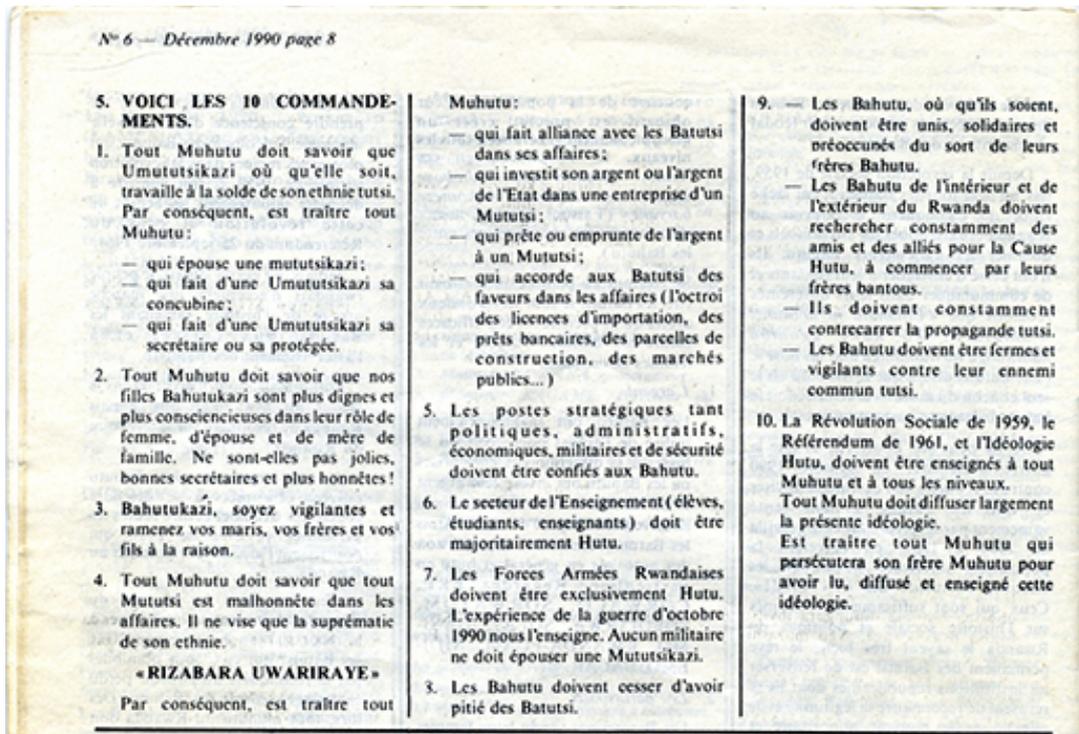
# ANALYSE D'EXTRAIT AVANT LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°2 : .....

**TIMECODE : 00:07:42 - 00:10:25**

«Ce sont des choses qui sont semblables à ce qu'on a vécu enfant à l'école. Quand je vous dis que le racisme et la discrimination étaient institutionnalisés. On le vivait même en classe, à l'école. Donc on a grandi avec. On pouvait nous séparer en classe, on savait qui était Tutsi et qui était Hutu. Les enseignants pouvaient exercer cette discrimination. Cela a continué et les Tutsi n'avaient pas le droit d'exercer certaines professions clés dans la société. A l'école, au lycée, à l'université, il y a eu des quotas, les Tutsi n'étaient pas libres de s'inscrire où ils veulent. Pour passer à l'université, on avait un examen d'état, c'est-à-dire qu'après le lycée tous les élèves devaient passer cet examen. Si on décide que par exemple, 10 Tutsi passent, même si vous êtes doués, le 11ème ne pourra pas passer. C'était comme ça. Comme je l'ai dit, les adultes ne pouvaient pas accéder à des métiers de banque, des métiers dans l'administration ou dans l'armée ...» (Emmanuel Rugema)

**DOCUMENT N°2 : La revue extrémiste Kangura, dirigée par Hassan Ngeze, publie « Les Dix commandements du Muhutu » en décembre 1990.**



a) Comment se manifestent les discriminations entre Hutu et Tutsi ? Dans quels domaines ?

.....  
.....  
.....

b) Définissez le terme de « propagande » ? Expliquez le lien entre ce phénomène de propagande et l'exécution du génocide qui début en avril 1994 ?

.....  
.....  
.....

c) Donnez un titre à cet extrait



## ANALYSE D'EXTRAITS PENDANT LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°3 : .....

**TIMECODE : 00:22:23 - 00:25:30**

« J'ai eu une idée de grimper dans un arbre que j'ai vu, qui avait beaucoup de feuilles, beaucoup de branches. Je monte, je m'assoie dans cet arbre et je passe toute la nuit. Mais dans cette situation vous ne pouvez pas dormir, vous ne pouvez pas trouver du sommeil, c'est-à-dire que votre tête est ailleurs, votre esprit est ailleurs. Donc moi, j'assiste à ce spectacle que je vois de haut, à gauche et à droite et je reste dans cet arbre. Mais la nuit, plus les heures avançaient plus je me dis, où est-ce que je vais aller ? Est-ce que je reste dans cet arbre ? Est-ce que je descends ? Où est-ce que je vais aller ? C'est une question qui se pose dans ma tête. En souvenir, vient dans ma tête, nos parents nous disaient que lorsqu'ils avaient commencé à être pourchassés dans les années 1959, 1960, 1973 et ils pouvaient se réfugier dans des églises. C'était considéré comme des lieux sacrés, les tueurs ne pouvaient pas poursuivre les gens pour aller les massacrer dans des églises. Moi je me dis « ok, je vais descendre de cet arbre et je me dirige vers la paroisse la plus proche ». Vers 03 heures du matin, je descends, c'était une région que je connaissais bien sûr, j'essaie de tracer l'itinéraire pour aller vers l'église la plus proche, c'est l'église que je connaissais parce que c'était notre église, notre paroisse et ensuite c'est là où se trouvait mon école primaire. J'arrive très tôt le matin, vers 6h le matin environ et je trouve beaucoup beaucoup de gens dans cette église, beaucoup de réfugiés qui étaient arrivés avant moi. L'église était pleine à craquer et moi aussi, je rentre à l'église, les portes étaient ouvertes. [...]

Le 18 avril, ça a été le jour d'une attaque massive et comme les Tutsi où ils étaient n'importe où, la décision avait été prise de les exterminer. A l'époque de nos parents on ne massacrait pas les gens qui étaient dans les lieux sacrés comme une église mais cette fois-là, ils avaient changé. Ils massacraient les gens même dans les églises. La police, les militaires, les miliciens ils avaient organisés une attaque massive, ils avaient mobilisé presque toute la population, ils nous avaient encerclés. Mais le 18, après la messe, le prêtre nous demande de sortir de l'église et d'aller à l'école primaire, elle se trouvait juste en face de l'église. Je crois que le prêtre ne voulait pas que l'église soit saccagée, soit détruite.»

**DOCUMENT N°3 : Mémorial du massacre de l'église de Kibeho perpétré le 14 avril 1994 -  
©Le Graet Lou-Anne, décembre 2023**



a) Expliquez la phrase suivante : « C'était considéré comme des lieux sacrés, les tueurs ne pouvaient pas poursuivre les gens pour aller les massacrer dans des églises.»

.....

.....

.....

c) Donnez un titre à cet extrait

**Titre de l'EXTRAIT N°4 :** .....

**TIMECODE : 00:34:01 - 00:40:34**

«On sort, on va à l'école primaire, il nous chasse de son église et on arrive à l'école primaire et en fait les plus âgés, ils étaient conscients de ce qui allaient se passer ce jour-là, ils avaient compris, ils essayaient de nous organiser. Il y en a qui connaissaient un petit peu les tactiques de défense et ils essayaient de nous organiser. J'étais un jeune comme, un lycéen, je ne connaissais rien en stratégie de défense, je n'avais jamais combattu, je n'avais jamais assisté à la guerre. Mais les plus âgés qui s'y connaissaient et qui faisaient faire une petite réunion brève pour nous dire ce qu'il fallait faire. Ils nous disent de rester dans la cour de cette école primaire et surtout tous les hommes et les femmes qui sont capables de se battre de rester dans la cour et que les femmes et les personnes âgés qui se sentent fragiles d'aller ramasser des pierres et de les entasser à des positions de défense qu'ils avaient mis en place.

Moi ça ne me disait rien, mais eux, tout de suite, ils avaient repéré les positions de défense par rapport à la forme sur laquelle l'école était construite. La forme était rectangulaire, les coins, les angles de cette forme rectangulaire en fait, c'étaient les entrées et les sorties de l'école. Le centre de cette forme c'était la cour intérieure, c'était là où les enfants jouaient. C'est-à-dire, que les génocidaires, pour pénétrer à l'intérieur là où on était, soit il fallait détruire un mur d'une classe soit il fallait franchir les gens qui gardaient la position et l'angle de ces murs. Les gens qui ramassaient les pierres allaient les entasser à côté de ces 4 angles de cette forme.

Il y avait un seul côté où il y a avait une large ouverture qui permet de voir le centre de santé en face. Vers 10h-10h30, les génocidaires ont donné l'assaut, c'était la panique générale, parmi nous, il y en a beaucoup qui n'ont pas pu gérer leur panique et certains ont couru vers le centre de santé pour se cacher, il y en a d'autres qui ont couru vers le couvent, la résidence des religieuses. Ils sont allés se cacher dans leur plafond. D'autres ont couru vers la résidence du prêtre et d'autres dans des classes.

Les plus courageux sont restés dans la cour intérieure avec les pierres à la main. Ils donnent l'assaut et commencent par lancer des grenades et quand une grenade tombe à côté de toi, tu sautes, tu es gravement blessé ou tu perds un bras, une jambe mais les autres parce qu'il n'y avait pas d'échappatoire, le seul choix c'était rester comme ça. Comme si on était anesthésiés, je ne sais pas si vous avez échangés avec un militaire, avec quelqu'un qui a été sur le champ de bataille pour savoir comment on se bat sur un champ de bataille. C'est-à-dire, que quand ça commence, tu es un être humain, tu as des sensations normales, tu as peur, c'est normal, tu as la douleur, quelque chose te fais mal, tu as la douleur.»

**DOCUMENT N°4 : Dénomination d'une place du 18ème arrondissement de Paris en mémoire d'Aminadabu Birarara, héros de la résistance à Bisesero (Rwanda) pendant le génocide - © Chloé Créoff, juillet 2024**



a) Qu'est ce qui caractérise la violence exercée contre les Tutsi an 1994 pendant le génocide ?

.....

b) Décrivez ce lieu. Quelle est sa fonction ? (document n°4)

.....

.....

c) Donnez un titre à cet extrait

## Titre de l'EXTRAIT N°5 : .....

### TIMECODE : 01:13:06 - 01:15:18

«Sa mère était Hutu, son père était déjà massacré, avait été massacré déjà. Parce que, il faut savoir qu'au Rwanda avant 1994, si je vous dis cela ça vous paraît invraisemblable. Le papa était massacré et la maman pouvait nous recevoir : c'est parce qu'avant 1994, l'enfant n'appartenait pas à sa mère, il appartenait à son père, c'était la loi. Le Rwanda était comme ça. Cela veut dire que l'enfant, n'appartenait pas à sa mère, l'enfant prenait automatiquement l'ethnie de son père. On pouvait pourchasser l'enfant, on pouvait pourchasser le papa, mais si la maman n'était pas issue de la même ethnie que son mari, la maman était intouchable, elle n'avait rien à craindre. On a massacré son mari, qui était Tutsi et la maman elle est retournée dans sa famille. Elle ne pouvait pas rester. D'ailleurs quand on massacrait on détruisait la maison qui appartenait à l'homme et pas à la femme. Ça veut dire que la femme retourne dans sa famille.»

**DOCUMENT N°5 : « L'ethnie », les mariages « mixtes » et la patrilinéarité au Rwanda – @ Violaine Baraduc –**  
*Violaine Baraduc est anthropologue, réalisatrice de films documentaire et chargée de recherche au CNRS.*

## “ L'ETHNIE ”, LES MARIAGES “ MIXTES ” ET LA PATRILINÉARITÉ AU RWANDA

Pour saisir la situation particulière des principales protagonistes du film d'Anne Aghion, il est important de comprendre le statut de ces accusatrices : des femmes hutu qui, parce qu'elles étaient mariées à des Tutsi, occupent une place particulière dans la société post-génocide.

### D'abord, que dissimule le mot « ethnie » au Rwanda ?

Par définition, l'ethnie désigne un groupe ayant en propre un territoire, une langue et un système de croyances. Mais dans le Rwanda précolonial, Hutu, Tutsi et Twa partageaient tout cela. Ce qui les distinguait, c'était avant tout leurs activités, qui étaient respectivement associées à l'agriculture, à l'élevage et à la poterie, chaque groupe social jouant par ailleurs un rôle spécifique à la cour royale – le Rwanda étant alors un territoire composé de petits royaumes, essentiellement mais pas systématiquement dirigés par des Tutsi. Dans ce Rwanda précolonial, une mobilité était possible entre ces trois groupes, correspondant à une forme de déclassement ou à l'inverse de promotion. Ils ont par la suite été administrativement figés dans les années 1930 par les colons belges, au moment de la création de la carte d'identité – une initiative ayant été adossée au recensement du bétail et des biens en prévision de l'établissement d'un impôt, qui a conduit à des erreurs et à des fraudes. Malgré cela, à partir de là, en théorie, on naissait et on mourait Hutu, Tutsi ou Twa.

En dépit du fait que les ethnies soient ici une construction coloniale, tout au long du XXe siècle, les Rwandais ont intériorisé l'identité qui leur a été assignée à la naissance, et ce d'autant plus fortement que des politiques racialistes ont été mises en place dès l'indépendance. Cette identité « ethnique » avait cependant plus ou moins de poids dans la vie des individus en fonction de leur situation sociale et géographique avant 1994 : elle était beaucoup plus opérante dans les milieux urbains, éduqués et politisés, où la ségrégation était davantage ressentie qu'à la campagne. Il faut enfin savoir qu'il existait d'autres catégories identitaires au Rwanda, à savoir les clans, qui pouvaient réunir Hutu et Tutsi, et les identités régionales Nord et Sud, qui constituaient pour leur part un héritage des régimes des deux premiers présidents rwandais : Grégoire Kayibanda (1962-1973) et Juvénal Habyarimana (1973-1994).

### Suggestions de lecture :

Léon Saur, « 'Hutu' et 'Tutsi' : des mots pour quoi dire ? », *Histoire, monde et cultures religieuses*, 2014/2, n° 30, p. 119-138  
Florent Piton, « Le papier conjure-t-il la menace ? Cartes d'identités, incertitude documentaire et génocide au Rwanda », *Sociétés politiques comparées*, 48, mai/août 2019.

## Les mariages dits « mixtes »

Aucune statistique n'a été produite sur le nombre de mariages ou d'unions « mixtes » au Rwanda, c'est-à-dire entre Hutu et Tutsi, les Twa ayant fait l'objet d'une marginalisation les plaçant en dehors de l'espace politique et idéologique ayant préfiguré le génocide. Cependant, les évaluations réalisées par les politistes rwandais Jean-Paul Kimonyo et américain Scott Straus suggèrent qu'ils étaient fréquents. À l'échelle de la commune de la préfecture de Butare dans laquelle le premier a réalisé son étude (en s'appuyant sur les rapports statistiques des naissances entre décembre 1986 et mars 1992), les couples formés par des ressortissants tutsi étaient « mixtes » dans 55% des cas. Ces chiffres sont aussi intéressants que la théorie défendue par le chercheur, selon laquelle l'importance de ces unions illustrerait une tendance à l'assimilation des Tutsi s'expliquant par leur sentiment de vulnérabilité depuis les événements d'août 1961, lors desquels le bourgmestre Alphonse Ngoga avait mené des attaques « d'intimidation et de terreur contre des civils tutsi » avec l'appui de la garde nationale. Sur la base d'une étude d'une tout autre nature, le politiste américain Scott Straus donne lui aussi un chiffre délivrant un indice sur la fréquence des mariages « mixtes » au Rwanda. À la question « Avant 1994, aviez-vous dans votre famille un parent tutsi ? », 68,8 % de ses 205 enquêtés ont répondu « Oui. » Le politiste précise en note que cela inclut les relations par le sang ou par le mariage, y compris donc la mère ou la femme, jusqu'à la belle-sœur, le beau-fils, les oncles et tantes, les grands-parents ou les cousins.

Ces deux évaluations ne fournissent certes qu'une vague estimation. D'abord parce que l'étude de Jean-Paul Kimonyo n'a porté que sur l'une des presque cent cinquante communes du pays et ne peut rendre compte de la diversité sociale, historique et politique des autres territoires. Ensuite parce que celle de Scott Straus est le résultat de simples déclarations de détenus dont le nombre est limité et la parole insuffisamment contextualisée, et qu'elle déborde largement la question du mariage ou du concubinage. Cependant, elles témoignent du fait que de nombreuses familles rwandaises ont été confrontées à des logiques de solidarité ou de restructuration lorsque le génocide a éclaté et que, localement, la pression sur la population s'est intensifiée.

**Références :** Dans Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda Un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, 535 p. et Scott Straus, *The Order of Genocide*, 273 p.

## La règle de patrilinéarité

La patrilinéarité est un terme anthropologique pour définir une règle sociale simple, à savoir le fait que lorsqu'un enfant vient au monde, il hérite de l'identité de son père et appartient à la famille de celui-ci. Dans le contexte du génocide, cela signifie que, même lorsque la mère est hutu, les enfants nés d'un père tutsi doivent être tués. Cette règle a compliqué la survie d'enfants nés de ce type d'union, qui dans de très nombreux cas ont été ciblés par les voisins ou la belle-famille hutu. Il a pu arriver que des femmes hutu tuent elles-mêmes leurs enfants pour pouvoir réintégrer leur famille de naissance après l'extermination de leur belle-famille. D'autres de ces femmes hutu mariées à des Tutsi ont résisté aux intimidations, parvenant ou non à faire survivre leurs enfants. Ces femmes, dont les maisons ont presque toujours été détruites, ont pour certaines eu la volonté d'être reconnues comme victimes du génocide et ont pu jouer un rôle de premier plan pendant les procès. Quand elles l'ont voulu ou pu, elles ont intégré la communauté des rescapés.

**Suggestion de lecture :** Violaine Baraduc, *Tout les oblige à mourir. L'infanticide génocidaire au Rwanda en 1994*, CNRS éditions, 2024, 304 p.

a) Quel impact le processus génocidaire a eu sur les familles dites « mixtes », composées à la fois de Tutsi et de Hutu ? Qu'est ce que cela dit sur l'embrigadement de la population ?

.....

.....

.....

.....

.....

b) Donnez un titre à cet extrait



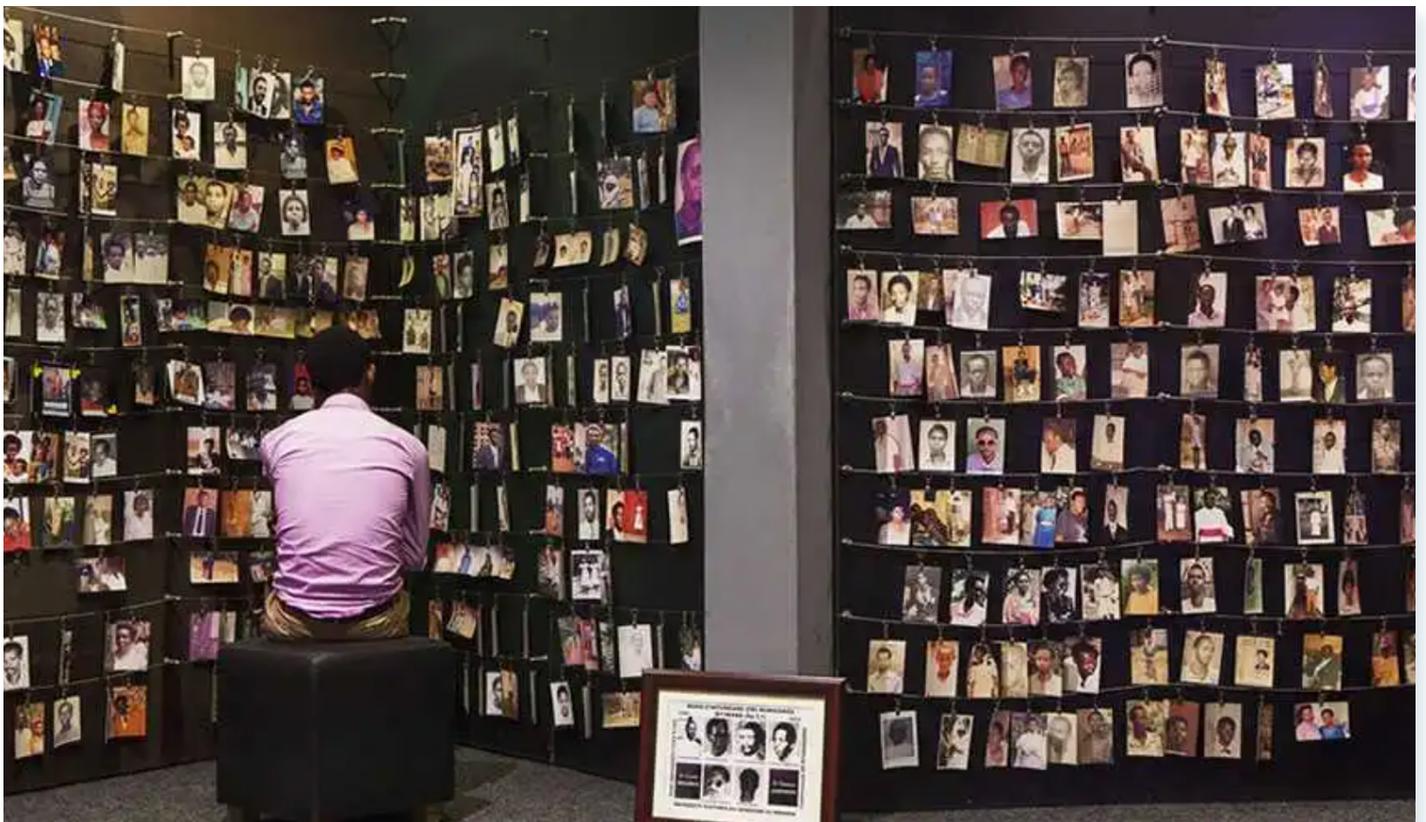
# ANALYSE D'EXTRAIT APRÈS LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°6 : .....

**TIMECODE : 01:48:03 - 01:49:12**

« Entre temps, le pays avait été pris par les rebelles depuis juillet 1994, il y avait un nouveau régime qui avait arrêté le génocide et qui accueillait les réfugiés. D'autres réfugiés quittaient les camps de réfugiés pour rentrer et nous aussi on est rentrés au pays, au Rwanda en janvier 1995. On arrive au Rwanda en 1995, il n'y avait rien, il n'y avait pas de vie, les gens faisaient tout pour survivre. Il n'y avait pas de voitures, pas d'argent, pas de médecins, il y avait de mines partout, tu ne faisais pas attention tu sautais sur une mine antipersonnel. C'était le chaos total..»

**DOCUMENT N°6 : Photos des victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda exposées au Mémorial du génocide à Gisozi (Kigali, Rwanda) - @ Ibuka France**



a) Quels sont les différents défis de reconstruction auxquels fait face le Rwanda après le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

c) Donnez un titre à cet extrait

# FICHE N°4



## FICHE DE RESTITUTION

À partir des ressources mises à votre disposition, de vos connaissances sur l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda et de vos propres recherches, contextualisez les éléments biographiques d'Emmanuel Rugema dans le tableau suivant :

<b>PÉRIODE</b>	<b>ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES DE YVONNE BUHITARE</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL</b>
<b>AVANT LE GÉNOCIDE</b>		
<b>1970</b>		
<b>1980</b>		
<b>1990</b>		
<b>1991</b>		
<b>PENDANT LE GÉNOCIDE</b>		
<b>AVRIL 1994</b>		
<b>MAI 1994</b>		
<b>JUIN 1994</b>		
<b>APRÈS LE GÉNOCIDE</b>		
<b>JUILLET 1994</b>		
<b>2005</b>		
<b>2024</b>		